



# Cercle Indicateurs – Relevé 2011

## Définitions des indicateurs pour les cantons

<b><u>DIMENSION ENVIRONNEMENT</u></b>	<b><u>2</u></b>
<u>Env 2 Nature et paysage</u>	<u>2</u>
<u>Env 4 Consommation d'énergie</u>	<u>3</u>
<u>Env 5 Climat</u>	<u>3</u>
<u>Env 6 Consommations des matériaux</u>	<u>4</u>
<u>Env 7 Régime des eaux</u>	<u>5</u>
<u>Env 8 Qualité de l'eau</u>	<u>5</u>
<u>Env 9 Utilisation du sol</u>	<u>6</u>
<u>Env 11 Qualité de l'air</u>	<u>7</u>
<b><u>DIMENSION ECONOMIE</u></b>	<b><u>8</u></b>
<u>Econ 1 Revenu</u>	<u>8</u>
<u>Econ 3 Marché du travail</u>	<u>8</u>
<u>Econ 4 Investissements</u>	<u>8</u>
<u>Econ 7 Innovations</u>	<u>9</u>
<u>Econ 8 Structure économique</u>	<u>9</u>
<u>Econ 9 Savoir-faire</u>	<u>10</u>
<u>Econ 10 Finances publiques</u>	<u>10</u>
<u>Econ 11 Impôts</u>	<u>10</u>
<b><u>DIMENSION SOCIETE</u></b>	<b><u>11</u></b>
<u>Soc 1 Bruit / qualité de l'habitat</u>	<u>11</u>
<u>Soc 2 Mobilité</u>	<u>11</u>
<u>Soc 3 Santé</u>	<u>11</u>
<u>Soc 4 Sécurité</u>	<u>12</u>
<u>Soc 5 Répartition des revenus et de la fortune</u>	<u>12</u>
<u>Soc 6 Participation</u>	<u>12</u>
<u>Soc 7 Culture et loisirs</u>	<u>13</u>
<u>Soc 8 Formation</u>	<u>13</u>
<u>Soc 9 Aide sociale</u>	<u>14</u>
<u>Soc 10 Intégration</u>	<u>14</u>
<u>Soc 11 Egalité des chances</u>	<u>14</u>
<u>Soc 12 Solidarité interrégionale</u>	<u>15</u>
<b><u>ANNEXES : informations complémentaires</u></b>	<b><u>16</u></b>
<u>Annexe 1 : Complément à la définition de l'indicateur Env 7</u>	<u>16</u>
<u>Annexe 2 : Complément à la définition de l'indicateur Econ 7</u>	<u>17</u>
<u>Annexe 3 : Complément à la définition de l'indicateur Econ 8</u>	<u>18</u>

# DIMENSION ENVIRONNEMENT

## Env 2 Nature et paysage

Désignation brève :

Superficie des espaces naturels de valeur

Définition :

Somme des surfaces protégées en pourcentage de la superficie du canton:

- A) Réserves naturelles d'importance nationale, cantonale et communale bénéficiant d'une protection effective des surfaces (protection contraignante pour les propriétaires fonciers ou protection par contrat avec le propriétaire ou l'exploitant)

Les surfaces suivantes entrent en ligne de compte :

- 1) Biotopes d'importance cantonale (= régionale) / communale (= locale)
- 2) Biotopes d'importance nationale :
  - bas-marais
  - hauts-marais
  - sites marécageux
  - zones alluviales
  - sites de reproduction de batraciens
  - prairies et pâturages secs (PPS)

Les sites Emeraude et les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs sont en règle générale des surfaces déjà répertoriées dans un inventaire national ou cantonal, ils ne doivent par conséquent pas être mentionnés à part.

- 3) Zones centrales des parcs nationaux

Les surfaces suivantes ne sont pas prises en compte :

- Zones de protection du paysage
- Parcs naturels régionaux
- Parcs naturels périurbains
- Zones périphériques des parcs nationaux
- Tronçons de cours d'eau d'importance nationale
- Districts francs fédéraux

- B) Surfaces agricoles contractuelles qui remplissent les critères de qualité au sens de l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE).

Les surfaces bénéficiant d'une contribution pour la mise en réseau ne sont pas retenues en raison de l'hétérogénéité de leur qualité.

- C) Réserves forestières (réserves forestières naturelles et réserves forestières particulières)

L'indicateur additionne différentes catégories de surfaces. Il compte donc plusieurs fois les surfaces recensées sous plusieurs catégories. Il s'agit d'éliminer les doublons éventuels, par quantification ou estimation.

Au dénominateur, la surface cantonale est relevée avec la surface lacustre.

## **Env 4 Consommation d'énergie**

Désignation brève :  
Consommation totale d'énergie

Définition :

Consommation totale d'énergie par habitant(e) (population résidante moyenne) et par an. L'indicateur correspond à la somme des émissions des ménages, de l'économie et du transport, divisée par le nombre d'habitant(e)s.

## **Env 5 Climat**

Désignation brève :  
Emissions de CO<sub>2</sub>

Définition :

Émissions de CO<sub>2</sub> dues à la consommation d'énergie par les installations fixes et les véhicules, par habitant(e) (population résidante moyenne) et par an. L'indicateur correspond à la somme des émissions des ménages, de l'économie et du transport, divisée par le nombre d'habitant(e)s.

## Env 6 Consommations des matériaux

### Indicateur central 1

Désignation brève :  
Quantité de déchets par habitant(e)

Définition :

Déchets domestiques incinérés ou en décharge (= déchets de ménage combustibles), plus les matières usagées récoltées séparément, par habitant(e) (population résidente moyenne) et par année. Seules les matières usagées qui sont récoltées séparément ont été considérées, c'est-à-dire:

- i) vieux papier + carton (ensemble)
- ii) verre
- iii) aluminium + tôle + autres métaux (ensemble)

Les valeurs des indicateurs centraux du champ thématique Déchets doivent recenser les déchets ménagers combustibles mixtes non recyclés. Les déchets industriels ayant une composition analogue aux déchets ménagers sont comptés avec ceux-ci.

### Indicateur central 2

Désignation brève :  
Taux de collecte séparée

Définition :

Taux de collecte séparée = [Somme des matières récoltées séparément] / [Quantité de déchets domestiques incinérés ou mis en décharge (= déchets de ménage combustibles), plus les matières récoltées séparément]. Seules les matières usagées qui sont récoltées séparément ont été considérées, c'est à dire:

- i) vieux papier + carton (ensemble)
- ii) verre
- iii) aluminium + tôle + autres métaux (ensemble).

Les valeurs des indicateurs centraux du champ thématique Déchets doivent recenser les déchets ménagers combustibles mixtes non recyclés. Les déchets industriels ayant une composition analogue aux déchets ménagers sont comptés avec ceux-ci.

## **Env 7 Régime des eaux**

Désignation brève :  
Écoulement des eaux via les STEP

Définition :

Moyenne mobile sur trois ans du volume d'arrivée des eaux aux STEP par habitant(e) raccordé(e) et par année.

La valeur de l'indicateur enregistre l'afflux avant la phase de traitement mécanique et tient donc compte des eaux usées rejetées après le bassin de décantation primaire (entre les phases de traitement mécanique et biologique). Les déversements d'eaux mixtes avant la STEP ne sont pas inclus.

Les eaux usées épurées en dehors du canton sont incluses dans la valeur de l'indicateur. Les eaux usées provenant de l'extérieur du canton sont exclues.

Les STEP industrielles ne sont pas prises en compte.

Le nombre d'habitant(e)s inclut tou(te)s les habitant(e)s des communes, respectivement des quartiers raccordés.

L'indicateur vise à mesurer la quantité d'eau soustraite au cycle naturel de l'eau. Le tableau de l'annexe 1 indique dans quelle mesure les principales causes de soustraction de l'eau à son cycle naturel sont prises en compte dans la valeur de l'indicateur.

## **Env 8 Qualité de l'eau**

Désignation brève :  
Teneur en nitrates des eaux souterraines

Définition :

Moyenne de la concentration de nitrates des stations de mesure du réseau NAQUA se situant dans les zones où l'utilisation principale du sol relève d'une des catégories suivantes : « culture de plein champ », « Autres surfaces agricoles permanentes », « Zones urbanisées et voies de communication » (sans pondération avec la quantité d'eau de la nappe phréatique).

## Env 9 Utilisation du sol

Désignation brève :  
Surface bâtie

Définition :

Somme des surfaces utilisées pour les constructions et les équipements, en m<sup>2</sup> par habitant(e) (population résidante moyenne).

Sont prises en considération les surfaces suivantes de la catégorie « surface d'habitat et d'infrastructure » de la statistique de la superficie:

- « aires de bâtiments »
- « aires industrielles »
- « surfaces d'infrastructure spéciale » (« aires industrielles et artisanales » pour les données 2004/09)
- « surfaces de transport »

(=surfaces d'habitat et d'infrastructure moins les « espaces verts et les lieux de détente»).

Pour la liste détaillée des surfaces d'habitat et d'infrastructure, se référer à la Statistique de la superficie 1992/97 et 2004/09.

## Env 11 Qualité de l'air

Désignation brève :  
Indice de Pollution Long terme (IPL)

Définition:

L'IPL est un indice mixte de pollution de l'air qui tient compte des effets sur la santé humaine résultant d'une exposition chronique à de l'air pollué. Il est calculé sur la base des valeurs annuelles de concentrations de trois polluants : les poussières fines (PM10), le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et l'ozone (O<sub>3</sub>). Les concentrations de ces trois polluants sont mises en relation avec les valeurs limites d'immission fixées dans l'Ordonnance du 16 décembre 1985 sur la protection de l'air (OPair). Les valeurs obtenues sont pondérées pour tenir compte des effets chroniques très différents de ces polluants sur la santé (poids : 6 pour les PM10, 3 pour le NO<sub>2</sub>, 1 pour l'O<sub>3</sub>).

Le calcul de l'Indice de Pollution Long terme est décrit en détail dans la Recommandation n° 27 de la Société suisse des responsables de l'hygiène de l'air (Cercl'Air) : ([www.cerclair.ch](http://www.cerclair.ch) > Publications > Recommandations, p. 5 – 7). Cette recommandation contient également d'autres informations relatives à l'IPL aux pages 16 et 17.

La méthode de calcul de l'IPL a été définie à l'origine pour être appliquée au niveau d'une station de mesure. Cette méthode a été adaptée aux besoins du Cercle Indicateurs pour calculer l'IPL d'une commune ou d'un canton. Pour cela, une carte de distribution de l'IPL ayant une résolution à l'hectare a été produite au moyen d'une modélisation, sur la base de cartes de répartition de polluants au niveau suisse. Cette carte a ensuite été combinée avec des données de densité de la population. Les données de population à l'hectare proviennent du recensement fédéral de la population de 2000 et ont été adaptées aux années concernées avec les données de la population résidante permanente à la fin de l'année. Le résultat de ces calculs est un IPL pondéré en fonction de la population pour les cantons et les communes.

Le complément à la Recommandation Cercl'Air n° 27 (« Calcul de l'indicateur Env 11 Qualité de l'air du Cercle Indicateurs pour les cantons et les communes ») contient de plus amples informations sur la méthode de calcul de l'IPL au niveau d'un canton ou d'une commune ([www.cerclair.ch](http://www.cerclair.ch) > Publications > Recommandations).

## **DIMENSION ECONOMIE**

### **Econ 1 Revenu**

Désignation brève :  
Revenu cantonal

Définition :  
Revenu cantonal à prix courants par habitant(e).

### **Econ 2 Coût de la vie**

Désignation brève :  
Niveau des loyers

Définition :  
Loyer moyen par m<sup>2</sup> de surface nette de logement et par mois (moyenne des valeurs médianes trimestrielles).

### **Econ 3 Marché du travail**

Désignation brève :  
Taux de chômage

Définition :  
Taux de chômage cantonal (selon la statistique du seco), moyenne annuelle.

### **Econ 4 Investissements**

Désignation brève :  
Travaux d'agrandissement, transformation et entretien

Définition :  
Part de la somme des investissements (publics et privés) pour agrandissements et transformations et des dépenses pour travaux d'entretien publics dans le total des dépenses pour la construction (publiques ou privées).  
Le total des dépenses pour la construction comprend les investissements pour nouvelles constructions (publics ou privés), les investissements pour agrandissements et transformations (publics ou privés) ainsi que les dépenses pour travaux d'entretien publics.

## Econ 7 Innovations

Désignation brève :  
Emplois dans des branches innovatrices

Définition :

Part des emplois (en équivalents plein temps) dans des branches innovatrices dans le total des emplois (en équivalents plein temps) des secteurs secondaire et tertiaire.

Les branches innovatrices sont déterminées par l'Institut de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPFZ (appréciation globale de la prestation innovante d'une branche), dans le cadre de l'enquête trisannuelle sur l'innovation.

La liste des branches innovatrices utilisée pour le calcul de l'indicateur (cf. annexe 2) est issue d'une analyse séparée des secteurs « industrie » et « construction + services ».

L'indicateur agrégé du KOF sur les activités innovantes d'une branche répond à une conception large. Il comprend 17 indicateurs individuels rangés en trois groupes :

- groupe 1 : indicateurs d'input : dépenses pour la recherche, le développement, la construction/design, investissements consécutifs, dépenses d'informatique. Ces cinq indicateurs sont mesurés sur une échelle d'intensité à 5 niveaux et sont présentés séparément pour les innovations au niveau des produits et les innovations au niveau des processus.
- groupe 2 : indicateurs d'output brevets oui/non, nombre de brevets par collaborateur, autres droits oui/non (Copyright, marques, design industriel).
- groupe 3 : indicateurs axés sur le marché : part dans le chiffre d'affaires de trois catégories de produit innovateurs : nouveaux produits, ensemble des produits innovateurs – *i.e.* y compris produits sensiblement améliorés – ainsi que nouveautés sur le marché. En outre, un indicateur d'amélioration de la position sur le marché du point de vue des coûts a été inclus (« réduction des coûts grâce aux innovations au niveau des processus oui/non »).

La méthode de calcul de l'indicateur agrégé présentée ci-dessus vaut pour l'enquête sur l'innovation la plus récente et est légèrement différente de la méthode utilisée précédemment. Pour de plus amples informations méthodologiques, se référer aux rapports « Strukturberichterstattung : Innovationsaktivitäten in der Schweizer Wirtschaft – Eine Analyse der Ergebnisse der Innovationserhebung » publiés tous les trois ans par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

## Econ 8 Structure économique

Désignation brève :  
Emplois dans des branches à productivité du travail élevée

Définition :

Part des emplois (en équivalents plein temps) dans des branches à productivité du travail élevée dans le total des emplois (en équivalents plein temps) des secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

Les branches à productivité du travail élevée sont les branches dont la productivité du travail est supérieure à la moyenne suisse. La liste des branches se trouve à l'annexe 3.

La détermination des branches à productivité du travail élevée se fait au niveau national et se base sur des données de niveaux de productivité à prix constant.

## Econ 9 Savoir-faire

Désignation brève :  
Niveau de qualification

Définition :

Disponibilité de la population active hautement qualifiée : proportion de la population résidente permanente âgée de 25 à 64 ans au bénéfice d'une formation de niveau tertiaire (diplômes de hautes écoles et diplômes sanctionnant une formation professionnelle supérieure).

## Econ 10 Finances publiques

Désignation brève :  
Santé des finances cantonales

Définition :

Définition de la santé des finances publiques selon l'IDHEAP: l'indicateur est une moyenne des indicateurs suivants:

- Couverture des charges =  $(\text{revenus courants} / \text{charges courantes}) * 100$ , facteur de pondération 3
- Autofinancement de l'investissement net =  $(\text{autofinancement} / \text{investissement net}) * 100$ , facteur de pondération 3
- Engagements nets supplémentaires =  $[(\text{engagements nets en fin d'exercice} - \text{engagements nets en début d'exercice}) / \text{dépenses courantes de l'exercice}] * 100$ , facteur de pondération 2
- Poids des intérêts nets =  $(\text{intérêts nets} / \text{recettes fiscales directes}) * 100$ , facteur de pondération 1.

## Econ 11 Impôts

Désignation brève :  
Indice de l'exploitation du potentiel fiscal.

Définition :

L'indice de l'exploitation du potentiel fiscal correspond au rapport entre les recettes fiscales d'un canton et le potentiel de ses ressources et montre ce qui est exploité fiscalement par le canton par rapport à ce qui pourrait l'être. Il indique, de ce fait, dans quelle mesure la valeur fiscalement exploitable créée par les contribuables du canton est soumise à des redevances fiscales.

L'indice de l'exploitation du potentiel fiscal peut être interprété de la même manière que la quote-part fiscale au niveau national (recettes fiscales par rapport à la performance économique (PIB)).

La substance fiscale variant beaucoup d'une année à l'autre, on utilise une moyenne triennale afin d'obtenir un résultat plus robuste. Exemple : pour l'année de référence 2011, l'indice est basé sur la moyenne des recettes fiscales enregistrées dans le canton de 2005 à 2007, ainsi que sur la moyenne de l'assiette fiscale agrégée pour les années 2005 à 2007.

## **DIMENSION SOCIETE**

### **Soc 1 Bruit / qualité de l'habitat**

Désignation brève :  
Nuisances sonores dues au trafic

Définition :

Proportion de la population résidente permanente – âgée de 15 ans et plus et vivant dans des ménages privés – s'estimant exposée, sur son lieu de domicile, à des nuisances sonores dues au trafic de voitures, de trains ou d'avions.

### **Soc 2 Mobilité**

Désignation brève :  
Accès au système de transports publics

Définition :

Distance moyenne à vol d'oiseau entre le lieu d'habitation et l'arrêt le plus proche des transports publics ou la gare la plus proche, en mètres (moyenne pour le canton).

### **Soc 3 Santé**

Désignation brève :  
Années de vie potentielles perdues

Définition :

Pour tous les décès survenus avant 70 ans, somme des différences entre l'âge de 70 ans et l'âge du décès, divisé par le nombre d'habitant(e)s (population résidente permanente). Le taux est standardisé pour 100'000 habitant(e)s et se base sur la structure démographique de la population européenne standard.

## **Soc 4 Sécurité**

### **Indicateur central 1**

Désignation brève :  
Accidents de la circulation routière avec victimes

Définition :

Nombre d'accidents de la circulation routière avec victimes (morts et blessés) pour 1000 habitant(e)s (population résidente moyenne) et par année. Le calcul se base sur le principe de territorialité.

### **Indicateur central 2**

Désignation brève :  
Infractions de violence grave

Définition :

Nombre d'infractions pour violence grave enregistrées par la police pour 100'000 habitant(e)s (population résidente moyenne) et par an. Selon la Statistique policière de la criminalité (SPC), les infractions pour violence grave sont:

- Homicides (Art. 111-116 CP)
- Lésions corporelles graves (Art. 122 CP)
- Brigandage (Art. 140 al. 4 CP)
- Prise d'otage (Art. 185 CP)
- Viol (Art. 190 CP)

## **Soc 5 Répartition des revenus et de la fortune**

Désignation brève :  
Contribuables à faible revenu.

Définition :

Pourcentage de contribuables ayant un revenu imposable situé entre le revenu imposable minimum\* et 30'000 CHF par année. Le revenu imposable est le total des revenus soumis à l'impôt dont on a retranché toutes les déductions (y compris les déductions sociales) et les montants exonérés.

\*pour l'impôt fédéral direct

## **Soc 6 Participation**

Désignation brève :  
Taux de participation aux élections et aux votations

Définition :

Moyenne mobile du taux de participation aux votations fédérales et aux élections au Conseil national au cours des quatre dernières années. Le taux de participation correspond à la proportion de votants/électeurs (=bulletins déposés) parmi l'ensemble des électeurs inscrits.

## **Soc 7 Culture et loisirs**

Désignation brève :  
Dépenses en faveur de la culture et des loisirs

Définition :

Dépenses des pouvoirs publics en faveur de la culture et des loisirs par habitant(e) (population résidante moyenne).

Il s'agit des dépenses pour :

- (i) héritage culturel (musées et arts plastiques, conservation des monuments historiques et protection du paysage)
- (ii) culture, autres (bibliothèques, concerts et théâtre, culture non mentionné ailleurs)
- (iii) médias (film et cinéma, mass media)
- (iv) sports et loisirs
- (v) églises et affaires religieuses

## **Soc 8 Formation**

Désignation brève :  
Jeunes en formation

Définition :

Part des jeunes âgés de 18 ans suivant une formation du degré secondaire II dans la population résidante permanente du même âge (taux de scolarisation des jeunes de 18 ans).

Le degré secondaire II correspond à la formation qui suit immédiatement la scolarité obligatoire de base. Il comprend des filières de formation générale (écoles préparant à la maturité, écoles de culture générale, passerelles « maturité professionnelle - haute école universitaire ») ainsi que des filières de formation professionnelle (apprentissage, écoles professionnelles, maturité professionnelle). Les formations transitoires (préapprentissage et autres formations générales de moins de 2 ans) ne sont pas prises en compte.

Le système éducatif étant défini, en Suisse, au niveau des cantons, les filières et possibilités de formation du degré secondaire II peuvent différer d'un canton à l'autre. Pour une liste détaillée des filières de formation du degré secondaire II par canton, se référer au site Internet suivant :

<http://www.portal-stat.admin.ch/isced97/index.html>

-> Choisir « Paysage suisse de la formation » -> Choisir le canton ainsi que le niveau ISCED désiré (le degré secondaire II comprend les niveaux ISCED 3A, 3B et 3C).

Le calcul de l'indicateur se fait en fonction du canton de domicile permanent des étudiant(e)s, et non en fonction du canton de formation.

Certaines catégories d'étudiants ne faisant pas partie de la population résidante permanente- et ne figurant donc pas au dénominateur de l'indicateur - sont comptabilisées au numérateur. Il peut s'agir d'étudiants résidant à l'étranger (frontaliers), de titulaires d'une autorisation de séjour de moins de 12 mois, de requérants d'asile et de personnes admises à titre provisoire, ainsi que, en vertu du droit fondamental à l'éducation, de personnes résidant en Suisse de manière illégale.

## **Soc 9 Aide sociale**

Désignation brève :  
Bénéficiaires de prestations d'aide sociale

Définition :

Part des bénéficiaires de l'aide sociale par rapport à la population résidante permanente.

Toute personne ayant touché au moins un versement dans le cadre de l'aide sociale au cours de l'année du relevé est considérée en tant que bénéficiaire de l'aide sociale.

L'aide sociale, telle qu'elle est définie ici, respecte le principe de la clause du besoin et a pour but de garantir un minimum vital d'un point de vue matériel et social. Il ne s'agit ni d'une prestation publique de base ni d'une prestation d'assurance sociale.

## **Soc 10 Intégration**

Désignation brève :  
Naturalisations d'étrangers

Définition :

Nombre de demandes de naturalisation acceptées chaque année par la Confédération, déposées par des étrangers domiciliés dans le canton pour 1'000 étrangers titulaires d'une autorisation de séjour (y compris les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée  $\geq$  12 mois) ou d'établissement ayant leur domicile dans le canton. Dans la valeur de l'indicateur sont inclus les cas de naturalisation ordinaire et de naturalisation facilitée, ainsi que les cas de renaturalisation.

## **Soc 11 Egalité des chances**

Désignation brève :  
Femmes occupant des positions de cadre

Définition :

Pourcentage de femmes occupant des positions de cadre par rapport au total des actifs occupant ces positions. Les positions de cadre comprennent :

- indépendant(e)s avec salariés
- salarié(e)s de leur propre entreprise avec salariés
- salarié(e)s membres de la direction
- salarié(e)s exerçant une fonction dirigeante

## **Soc 12 Solidarité interrégionale**

Désignation brève :  
Actions d'aide

Définition :

Part des dépenses pour des actions d'entraide en Suisse et à l'étranger (aide au développement et aide humanitaire) par rapport au total des charges du canton.

Les actions d'entraide considérées incluent le parrainage de communes en difficulté dans le pays et les contributions à des institutions d'utilité publique actives à l'étranger (Caritas, EPER, CICR, etc.).

## ANNEXES : informations complémentaires

### Annexe 1 : Complément à la définition de l'indicateur Env 7

Principales causes de soustraction de l'eau à son cycle naturel

Cause	Effet reflété dans l'indicateur Env 7
Consommation d'eau potable	OUI (sauf les pertes du réseau et sauf en cas de déversements d'orage des eaux usées)
Imperméabilisation des sols	OUI (sauf si système séparatif et en cas de déversements d'orage des eaux usées)
Centrales nucléaires	NON
Centrales hydrauliques	NON
Agriculture	Partiellement (l'eau utilisée pour l'arrosage n'y figure pas)
Industrie	Partiellement (l'eau de refroidissement ainsi que l'eau épurée par la STEP de l'entreprise et déversée directement dans les eaux de surface n'y figure pas)
Arrosage divers	NON
Eaux parasites	OUI (sauf si système séparatif et en cas de déversements d'orage des eaux usées)

## Annexe 2 : Complément à la définition de l'indicateur Econ 7

Branches innovatrices selon l'Institut de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPFZ

Relevé Cercle Indicateurs 2005		Relevé Cercle Indicateurs 2007		Relevé Cercle Indicateurs 2011	
Enquête KOF sur l'innovation 2000-02		Enquête KOF sur l'innovation 2003-05		Enquête KOF sur l'innovation 2006-08	
Branches	Numéro NOGA	Branches	Numéro NOGA	Branches	Numéro NOGA
Textile	17	Textile	17	Textile	17
Habillement	18/19	Industries du papier et du carton, édition, impression	21	Industries du papier et du carton, édition, impression	21
Chimie/Pharma	24	Chimie/Pharma	24	Chimie/Pharma	24
Plastique	25	Plastique	25	Plastique	25
Fabrication de machines	29	Fabrication de machines	29	Fabrication de machines	29
Equipements électroniques	30,31,33*	Equipements électroniques	30,31,33*	Equipements électroniques	30,31,33*
Electrotechnique	32	Electrotechnique	32	Electrotechnique	32
Horlogerie	33.5*	Industrie automobile	34,35	Horlogerie	33.5*
Industrie automobile	34,35	Autres industries	36/37	Autres industries	36/37
Informatique/R&D	72,73	Banques/ Assurances	65,66,67	Banques/ Assurances	65,66,67
Services aux entreprises	74	Informatique/R&D	72,73	Informatique/R&D	72,73

\*33.5 ne fait pas partie de l'équipement électrotechnique, mais comme cette branche est également innovatrice, la séparation n'est pas nécessaire.

Source : KOF / Spyros Arvanitis, Thomas Bolli, Heinz Hollenstein, Marius Ley und Martin Wörter: Innovationsaktivitäten in der Schweizer Wirtschaft. Eine Analyse der Ergebnisse der Innovationserhebung 2008. Studie im Auftrag des Staatssekretariats für Wirtschaft. SECO Strukturberichterstattung

### Annexe 3 : Complément à la définition de l'indicateur Econ 8

Branches à productivité du travail élevée (En Frs par emploi en EPT, aux prix de l'année précédente, année de référence 2000, NOGA 2002)

Relevé Cercle Indicateurs 2005		Relevé Cercle Indicateurs 2007		Relevé Cercle Indicateurs 2009		Relevé Cercle Indicateurs 2011	
Données de productivité: 2002		Données de productivité: 2004		Données de productivité: 2006		Données de productivité: 2008	
Branches	N° NOGA	Branches	N° NOGA	Branches	N° NOGA	Branches	N° NOGA
Industries extractives	10-14	Industries extractives	10-14	Industries extractives	10-14	Industries extractives	10-14
Industries alimentaires, des boissons et du tabac	15-16	Industries alimentaires, des boissons et du tabac	15-16	Industries alimentaires, des boissons et du tabac	15-16	Industries alimentaires, des boissons et du tabac	15-16
Industries du papier et du carton, édition, impression	21	Industries du papier et du carton, édition, impression	21	Industries du papier et du carton, édition, impression	21	Industries du papier et du carton, édition, impression	21
Edition, impression, reproduction d'enregistrement	22	Edition, impression, reproduction d'enregistrement	22	Edition, impression, reproduction d'enregistrement	22	Edition, impression, reproduction d'enregistrement	22
Chimie, raffinage de pétrole	23-24	Chimie, raffinage de pétrole	23-24	Chimie, raffinage de pétrole	23-24	Chimie, raffinage de pétrole	23-24
Fabrication d'articles en caoutchouc et plastiques	25	Fabrication d'autres produits minéraux non métal.	26	Fabrication d'autres produits minéraux non métal.	26	Fabrication d'articles en caoutchouc et plastiques	25
Fabrication d'autres produits minéraux non métal.	26	Fabrication de machines	29	Fabrication de machines	29	Fabrication de machines	29
Métallurgie	27	Fabrication d'équipements élec. et informatiques	32	Fabrication de machines de bureau, d'ordi.	30-31	Fabrication de machines de bureau, d'ordi.	30-31
Fabrication de machines	29	Fab. d'instruments médicaux, précision, horlogerie	33	Fabrication d'équipements élec. et informatiques	32	Fabrication d'équipements élec. et informatiques	32
Fabrication d'équipements élec. et informatiques	32	Industrie automobile	34	Fab. d'instruments médicaux, précision, horlogerie	33	Fab. d'instruments médicaux, précision, horlogerie	33

33	35	34	34	34
33	35	34	34	34
37	40-41	40-41	40-41	40-41
40-41	64	64	64	64
64	65	65	65	65
65	66	66	66	66
66	70	70	70	70
70	72	72	72	72
71+74	73	73	73	73
72				
73				

Source : OFS, Comptabilité nationale CN